

# **COMMUNE DE THEULEY**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du Vendredi 16 Mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize mai, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de THEULEY.

**Date de la convocation :** 13/05/2025

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Approbation du PV du conseil municipal du 14/03/2025

**Délibérations :**

- \* Désignation du secrétaire de séance,
- \* Prêt auprès du Crédit Agricole,
- \* Devis arrosage fleurs,
- \* Délibération avis retrait commune de Vanne du SIAE Dampierre / Salon,
- \* ONF,
- \* Sécurité,

**Informations :**

**Questions diverses**

**Présent(e)s :** RIONDEL Françoise, PAROTY Christelle, BERLIN Sébastien, BLONDEAU, Michel, DENIS Jean, LAMBOLEY Caroline, MENNETRIER Hervé, MONTIA-COLL Damien

**Absent(e)s excusé(e)s :** FURTIN Philippe  
WILHELM Hervé

**Absent(e)s :** /

**Pouvoirs :** FURTIN Philippe a donné pouvoir à BLONDEAU Denis  
Hervé WILHELM a donné pouvoir à RIONDEL Françoise

Christelle PAROTY a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membre présents	08
Nombre de pouvoirs	02

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV du 14/03/2025 est approuvé à l'unanimité.

## **1. AVIS SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE VANNE DU SYNDICAT D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES ELEVES DU SECTEUR DE DAMPIERRE SUR SALON**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-19 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Vanne du 14 avril 2025 relative à sa demande de retrait du SIAE ;

Vu la délibération du conseil syndical du 24 avril 2025 donnant son accord pour le retrait de la Commune de Vanne ;

Vu le courrier du 25 avril 2025 du Syndicat d'accompagnement éducatif des élèves du secteur Dampierre-sur-Salon sollicitant l'avis de Commune sur la demande de retrait de la Commune de Vanne ;

Vu les statuts du SIAE ;

Considérant que :

- conformément à l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le retrait d'une commune d'un syndicat intercommunal est subordonné à l'accord du comité syndical et à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;
- la procédure de demande de retrait faite par la commune en 2018 n'a pas aboutie ;
- depuis 2019, les enfants de la Commune de Vanne sont scolarisés au collège de Scey-sur-Saône ou à l'école de Soing et ne bénéficient donc pas des actions financées par le syndicat ;
- compte tenu de la situation, il y a lieu de régulariser cette situation par le retrait de la Commune du périmètre du syndicat ;
- ce retrait ne génère aucun impact financier ou patrimonial ;
- La Commune est sollicitée pour rendre son avis sur cette demande de retrait en tant que commune membre du syndicat ;
- Le conseil municipal a un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de donner un avis favorable sur le retrait de la Commune de Vanne du Syndicat intercommunal d'accompagnement éducatif du secteur de Dampierre-sur-Salon.

**Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

## **2. EMPRUNT MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE 200 000 € CONCERNANT LE BATIMENT COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer l'objet EMPRUNT MOYEN LONG TERME 200 000 €, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Montant : 200 000 €**

**Durée : 216 mois**

**Taux fixe : 3.59 %**

**Échéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel**

**Périodicité trimestrielle**

**Frais et commissions : 345 €**

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

**Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

### **3. DEVIS ARROSAGE FLEURS**

Le devis numéro **25-01** de l'entreprise **Marc BURRI** – 70120 THEULEY, portant sur l'arrosage des fleurs, est accepté, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour un montant de **450.00 € HT**, soit **540.00 € TTC**.

**Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

### **4. DEMANDE D'AIDES DEPARTEMENTALES** **SUBVENTIONS AU TITRE DE LA SECURITE DU VILLAGE** **ET POUR LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise POISSENOT pour la création d'un plateau surélevé « Grande Rue», afin de faire réduire la vitesse sur ce secteur.

Le Conseil Municipal demande une subvention au Département de Haute-Saône pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal valide le devis 2025/124 de l'entreprise POISSENOT pour **14987.00 € HT** soit **17984.40 € TTC** et autorise Madame le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

**Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

### **5. VENTE DE CABLES ELECTRIQUES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Mr Christophe UEBERSCHLAG, relative à la cession de câbles électriques.

Ainsi, le Conseil Municipal valide la demande de l'administré pour la vente de câbles électriques 5G, fils 7 mm carrés, arrêté à la somme forfaitaire de **250.00 € nets** et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

### **6. DECISION MODIFICATIVE N° 01**

Virement de crédits budgétaires : -5000.00 € au 2111/041 au 2188/21

**Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

### **7. DECISION MODIFICATIVE N° 02**

Augmentation crédits budgétaires : 36 662 € : +203 et 231 – section 041

**Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

**Informations :**

**Questions diverses :**

Fin de séance : 22h25

**Délibérations votées par le conseil municipal :**

DECISION MODIFICATIVE 01	Virement de crédits budgétaires : 5 000.00€ du 2111/01 au 2188/21	A L'UNANIMITE
DECISION MODIFICATIVE 02	Augmentation crédits budgétaires : 36 662.00€ + 203 et 234 – section 041	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-15	Avis sur la demande de retrait de la commune de Vanne du Syndicat d'accompagnement éducatif des élèves du secteur de Dampierre/Salon	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-16	Emprunt moyen terme auprès du Crédit Agricole De 200 000.00 €	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-17	Devis Arrosage des fleurs pour 2025	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-18	Demande d'aides Départementales Subventions au titre de la sécurité du village et pour la répartition du produit des amendes de police	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2025-19	Vente câbles électrique	A L'UNANIMITE

**Membres Présents ayant pris part au vote :**

RIONDEL Françoise, PAROTY Christelle, BERLIN Sébastien, BLONDEAU Michel, DENIS Jean, LAMBOLEY Caroline, MENNETRIER Hervé, MONTIA-COLL Damien.

**Le Secrétaire de séance,**

**Christelle PAROTY**

**Mme le Maire,**

**Françoise RIONDEL**